

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du mardi 3 septembre 2019 Par suite d'une convocation en date du 23 août 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 3 septembre 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10 Délibération n°D_2019_09_03_10</p>	<p>Étaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Raphaëlle Cons à Mme Nathalie Venancio, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : M. Aurélien Chainé Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Alain Cartier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération n°D_2019_09_03_10 : Projet d'aménagement de trottoirs au Chef-Lieu, de la route de la Fruitière jusqu'à une portion de la route de Villard et en partie sur la départementale 123, et création d'un rond-point sur la départementale et les deux voies où seront mis en place les trottoirs vers la Fruitière - Complément à la délibération N° D_2019_06_13_03 du 13 juin 2019

Vu la délibération n°D_2019_06_13_03 du 13 juin 2019 portant sur la création d'un aménagement sécuritaire par la création de trottoirs au centre de Contamine-Sarzin et d'un rond-point vers la Fruitière,

En complément de la délibération n°D_2019_06_13_03 du 13 juin 2019 acceptant le projet n°2 d'aménagement sécuritaire au Chef-Lieu par la création d'un trottoir au centre de Contamine-Sarzin (de l'intersection de la rue de l'Ecole jusqu'à l'intersection de la route de Villard et du chemin des Fontassins) et d'un rond-point à la Fruitière, par la mise en place de bordures en granit rose du Portugal et de pavés, Monsieur le Maire précise, qu'après réception du devis de l'entreprise FATOR CRUCIAL LTD, le coût de la fourniture des pavés, des bordures, des contre bordures, de la main d'œuvre et du transport s'élève à 174 816.93 € T.T.C..

La commune fournira les matériaux pour préparer les assises et les trottoirs (gravier, sable et ciment).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- approuve le devis de l'entreprise FATOR CRUCIAL LTD pour un montant de 174 816.93 € T.T.C. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles se rapportant à ce devis .

Après en avoir délibéré, à mains levées, par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal:

- autorise Monsieur le Maire à régler des acomptes successifs à mesure de chaque livraison de matériaux et à chaque facture concernant le personnel aux entreprises à hauteur de 174 816.93 € T.T.C..

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 09/09/2019 Et de la publication le : 09 SEP 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 09 septembre 2019 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
---	--

09 SEP 2019

09 SEP 2019

09 SEP 2019

09 SEP 2019

Chamosset

Chamosset